Luxembourg, le 4 février 2026

Circulaire

aux administrations communales
aux syndicats de communes

Mise à disposition d'une plateforme en ligne de formation en matière de cybersécurité

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le NC3, qui fait partie du Luxembourg House of Cybersecurity, le SIGI et le SYVICOL ont le plaisir de vous informer de la mise à disposition d'une plateforme de formation en ligne, fournie gratuitement par le NC3, destinée à sensibiliser aux bonnes pratiques de cybersécurité et à fournir des outils efficaces en la matière.

En effet, cette initiative, qui s'adresse à tous les agents du secteur communal et qui peut également être intéressante pour les élus, permet de renforcer la résilience de votre entité en matière de cybersécurité et de vous soutenir dans vos efforts de mise en conformité aux exigences légales, et notamment à la directive dite « NIS2 »[1] en voie de transposition en droit national.

La plateforme est facile à utiliser par tout un chacun, et aucune formation ou expérience dans le domaine n'est requise – il s'agit d'un outil ludique et flexible qui permet à l'utilisateur de s'approprier les bonnes pratiques et les règles de base de la cybersécurité en fonction de son emploi du temps.

[1] Directive (UE) 2022/2555 du Parlement et du Conseil du 14 décembre 2022 concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union, modifiant le règlement (UE) n° 910/2014 et la directive (UE) 2018/1972, et abrogeant la directive (UE) 2016/1148 (directive SRI 2)

Les principales fonctionnalités de la plateforme comprennent :

- **une formation adaptative à la sensibilisation à la sécurité** : des modules dynamiques qui s'ajustent aux interactions et au comportement des utilisateurs, permettant à ceux-ci de développer progressivement des compétences pertinentes en cybersécurité ;
- **des simulations de phishing** : des campagnes de phishing réalistes et ciblées visant à former l'utilisateur à reconnaître et à réagir face aux tentatives de phishing, accompagnées de rapports détaillés et d'analyses comportementales ;
- **la gestion des parcours et des contenus de formation** : la possibilité pour les administrateurs de concevoir, d'attribuer et de suivre des parcours de formation personnalisés, adaptés aux différents rôles et niveaux de risque de chaque entité ;
- **des analyses du profil de risque humain** : des tableaux de bord et des outils d'analyse vous permettant de comprendre le profil de risque humain de votre entité et de prioriser vos actions de formation en conséquence.

La plateforme couvre un ensemble complet de thématiques liées à la sensibilisation à la cybersécurité, notamment :

- le phishing et l'ingénierie sociale ;
- la gestion des mots de passe et des identités ;
- la sécurité des courriels et des communications ;
- l'utilisation sécurisée des appareils et les pratiques de télétravail ;
- la protection des données et la gestion de l'information ;
- la sensibilisation aux incidents et leur signalement ;
- les bonnes pratiques générales de cybersécurité alignées sur les exigences réglementaires, telles que la directive « NIS2 ».

Si votre entité souhaite accéder à la plateforme, ainsi que pour toute question y relative, veuillez contacter directement le NC3 à l'adresse **learning@nc3.lu**.

Une instance dédiée sera créée pour chaque entité. La maintenance du tenant ainsi que son exploitation peuvent être assurées directement par votre commune ou syndicat, si vous disposez de personnel spécialisé. À défaut, le NC3 et le SIGI peuvent vous accompagner.

Dans l'espoir que cette offre de formation vous soit utile, nous vous présentons, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Le Directeur du LHC	Le président du SYVICOL	Le Directeur du SIGI
M. Pascal Steichen	M. Emile Eicher	M. Sylvain Momin